



— LA HAUTE BORNE DÉPASSE SES BORNES !

UN PROJET MOBILITÉ
— **SUR** LILLE
SPL —

*APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT (AMI)*

**EXPÉRIMENTATION
D'UNE FLOTTE DE
VÉLOS MUTUALISÉS
SUR LE PARC
D'ACTIVITÉ DE LA
HAUTE-BORNE**



1. CONTEXTE, OBJET, OBJECTIFS ET PUBLIC CIBLE

OBJET

La SPL Euralille, en appui avec l'AMO Mobilité (i-viaTIC, Chaire EXTRA, ADAV, Réseau Alliances), lance un appel à manifestation d'intérêt auprès d'entreprises qui souhaiteraient s'équiper d'une flotte de vélos à mutualiser avec une ou plusieurs autres entreprises du Parc d'activités de la Haute Borne, avec le concours de la SPL EURALILLE.

OBJECTIFS

- développer les mobilités douces sur le parc, et notamment l'usage du vélo,
- améliorer l'accessibilité du Parc,
- exploiter les potentiels de mutualisation de services inter-entreprises.

PRINCIPE

- 1 vélo acheté par un groupement d'entreprises = 1 vélo acheté par la SPL Euralille et mis à la disposition du groupement d'entreprises
- Durée de l'expérimentation une fois la flotte de vélos constituée : 6 mois
- Maintenance périodique des vélos issus de l'AMI offerte pendant 6 mois

A la suite de cette expérimentation, les vélos SPL pourront être facultativement rachetés à prix compétitif par l'une des parties du groupement, ou restitués à la SPL Euralille.

CONTEXTE

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la démarche « La Haute Borne dépasse ses Bornes », qui vise la mise en œuvre d'expérimentations de nouvelles solutions de mobilité pour favoriser l'accessibilité du Parc d'activité de la Haute-Borne.

négociations annuelles obligatoires (Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019).

Dans le cadre de la démarche, un diagnostic de mobilité complet a été réalisé en 2018 sur un périmètre élargi autour du Parc d'activités.

Au total, 91 entreprises et 2207 salariés des zones de la Haute Borne, La Plaine, Synergies Park, et alentours ont répondu aux enquêtes visant à déterminer les pratiques de leurs collaborateurs et leurs besoins en termes de mobilité.

Il en ressort que la voiture individuelle est le mode de transport très majoritaire pour se

Cette action s'inscrit enfin dans le contexte plus large de l'encouragement pour les établissements de plus de 50 salariés à mettre en place un plan de mobilité et à intégrer les questions de mobilité dans les

rendre au travail (82%) malgré une relative proximité du métro et une bonne qualité des aménagements cyclables.

Seulement 2% des salariés interrogés se rendent sur le site en vélo. Un potentiel de report modal important existe : 18% des répondants résident à moins de 30 minutes en vélo du site. Ce nombre s'élargit considérablement en prenant en compte le périmètre de pertinence des vélos à assistance électrique.

Par ailleurs, le vélo est un mode de déplacement pertinent à l'échelle du périmètre et des services de proximité (rabattement vers les transports en commun, mais également vers les services des autres quartiers de Villeneuve d'Ascq). Même si son usage semble adapté à des pratiques de déplacements à une échelle plus vaste que celle du périmètre élargi, le développement de flottes de vélos, qui puissent être utilisés de la manière la plus simple possible par les collaborateurs, apparaît comme un bon levier pour augmenter le nombre de déplacements à vélo sur la zone, notamment pour les trajets de rabattement vers les stations de métro et la gare de Lesquin. Rappelons ici l'existence de l'abri vélo sécurisé de la station 4 Cantons à même de favoriser ces trajets.

Le diagnostic met néanmoins en avant des équipements encore insuffisants et une mauvaise connaissance des entreprises de leurs obligations en la matière. Nombre d'entreprises ont mis en place des actions en faveur de la mobilité durable, mais peu ont élaboré un réel plan de mobilité entreprise ou inter-entreprise.

En effet, le vélo, avec ou sans assistance électrique, est un mode de transport alternatif dont l'utilisation est encouragée par la transition énergétique pour la croissance verte.

L'employeur a la possibilité de mettre à disposition permanente de ses salariés une flotte de vélos pour une utilisation privée dans le cadre des trajets domicile-lieu de travail.

Cette utilisation privée constitue un avantage en nature.

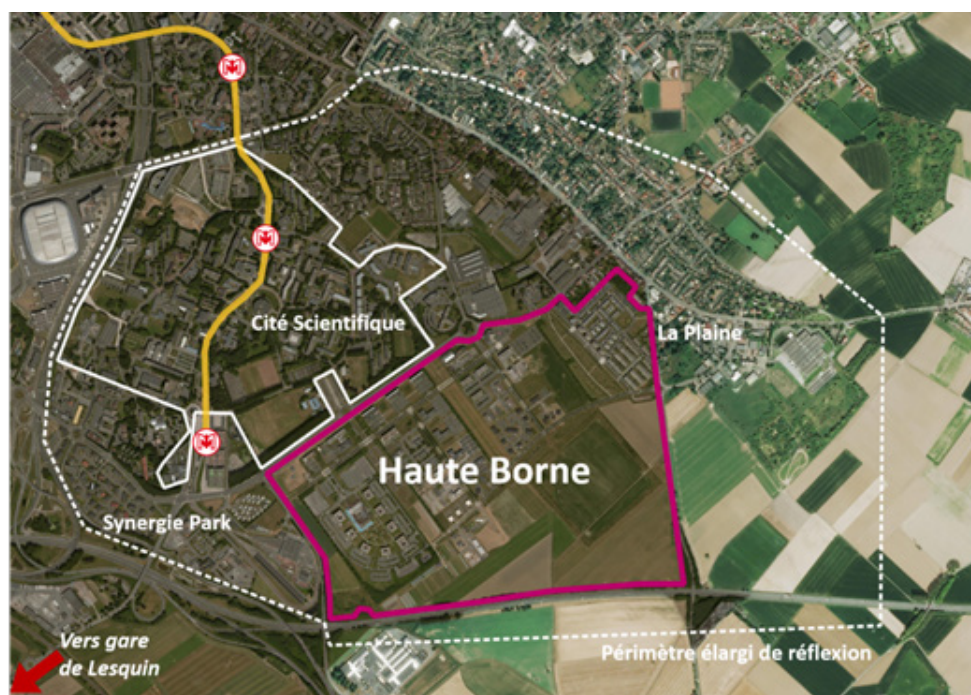
Cependant, par mesure de tolérance et de simplification, la valeur des frais générés par cette mise à disposition (achat, frais d'installation, d'entretien) ne sera pas retenue comme avantage en nature. (Source Urssaf)

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-avantages-en-nature/lavantage-en-nature-vehicule/mise-a-disposition-dune-flotte-d.html>



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Tout groupement d'au moins 2 entités (entreprise, association, centre de formation, etc...), distantes chacune de 500 mètres maximum
- Localisé dans le périmètre rose « Haute Borne » de la carte ci-dessous



- Ayant constitué au préalable un dossier de réponse au présent AMI, indiquant notamment le nombre et le type de vélos souhaités (électriques ou mécaniques)

ENGAGEMENTS

- De chaque groupement : Mise à disposition des vélos de façon non individualisée aux collaborateurs des différentes entités composant le groupement
- De la SPL : constituer la moitié de la flotte de chaque groupement
 - o Le nombre de vélos sera déterminé par le groupement, en lien avec la maîtrise d'œuvre mobilité de la SPL Euralille, dans la limite du budget alloué par la SPL pour cette expérimentation
 - o La SPL ne sera pas en mesure de fournir un modèle de vélo qui serait spécifiquement demandé par le groupement, car une commande groupée sera réalisée auprès d'un fournisseur unique à la suite d'une consultation de marché public
 - o Le mode d'impulsion du vélo pourra être choisi
 - ➡ 1 vélo électrique acheté par le groupement = 1 vélo électrique acheté par la SPL
 - ➡ 1 vélo mécanique acheté par le groupement = 1 vélo mécanique acheté par la SPL



Les AVANTAGES pour les entreprises :

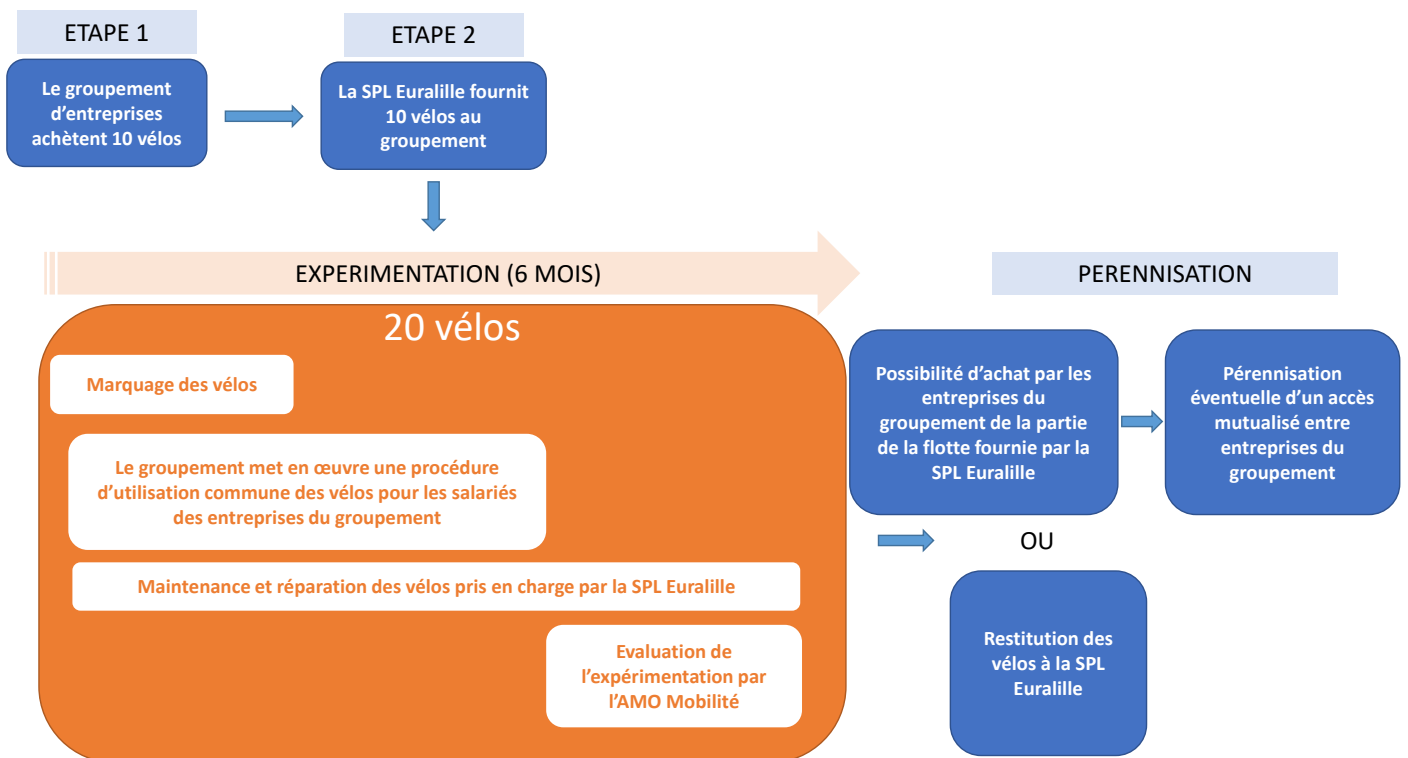
- Mise à disposition d'une flotte de vélo dont la moitié est prise en charge par la SPL Euralille le temps de l'expérimentation
- Maintenance et entretien des vélos à la charge de la SPL Euralille le temps de l'expérimentation

DÉROULEMENT

Le but est d'inciter les changements de comportement en proposant aux salariés de la zone d'avoir accès à des vélos à moindre coût, pour les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels, l'accès aux services sur et autour du parc...

Les conditions d'utilisation seront adaptées aux particularités de chaque groupement d'entreprises, avec le conseil de l'AMO Mobilité qui viendra en appui de la définition du processus.

Le schéma suivant résume le procédé proposé (le nombre de vélo est indiqué à titre illustratif) :



SUIVI DE L'EXPÉRIMENTATION

Le suivi de l'expérimentation sera assuré par le groupement Mobilité, AMO de la SPL Euralille en lien avec les entreprises lauréates. Plusieurs indicateurs de performances et d'évaluation seront déterminés en concertation avant l'expérimentation afin de disposer d'un outil d'évaluation permettant de capitaliser sur le retour d'expérience. Par exemple, pourront être évalués :

- Nombre de salariés utilisateurs
- Type de déplacement (pendulaire, professionnel...)
- Nombre d'utilisation quotidienne
- Nombre d'intervention/maintenance
- ...

Des enquêtes de satisfaction seront également mises en place afin de disposer du ressenti des usagers. Les entreprises lauréates s'engagent à aider le groupement à la diffusion de toute enquête réalisée dans le cadre du suivi de cette expérimentation.

Une enquête globale auprès de l'ensemble des collaborateurs à la fin des différentes expérimentations prévues dans le cadre de la démarche globale pour comparer les pratiques de mobilité (notamment les parts modales) avec celles mesurées en 2018 dans le cadre du diagnostic mobilité.

Les groupements lauréats et la SPL se réuniront en comité de suivi plusieurs fois durant la durée de l'appel à projet afin d'avoir des temps d'échanges favorables au bon suivi de l'action. Les lauréats pourront ainsi exposer l'état d'avancement, les éventuels problèmes rencontrés, et pourront également présenter les résultats du projet engagé.

Un référent mobilité par groupement devra être nommément identifié, pour lequel seront transmises ses coordonnées (mail + téléphone).

Il est attendu, a minima, comme éléments de reporting et de suivi de l'expérimentation, que le référent transmette, au nom du groupement, les informations requises par les documents d'évaluation qui lui seront soumis (par la SPL Euralille et son AMO Mobilité) au cours de l'expérimentation (cf article 5.)

2. MODALITÉS DE CANDIDATURE

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le projet sera porté par un groupement de deux entreprises ou plus, localisées au sein du parc de la Haute Borne . Les dossiers de candidature devront être adressés aux commanditaires au plus tard le lundi 11 janvier 2020. Ils devront, pour être recevables, comporter l'ensemble des documents mentionnés ci-dessous, en utilisant les formulaires disponibles ci-après :

1. D'un formulaire de présentation du groupement répondant (ci-joint)
2. D'un dossier de présentation du projet au format libre comprenant à titre indicatif et

non exhaustif les éléments suivants : gestion des vélos et détails sur la mise à disposition aux salariés, logique de mutualisation (lieu de stockage, documents communs...), communication proposée autour du projet et incitations à l'usage, insertion du projet dans la politique RSE des entreprises...

L'AMO Mobilité* se tient à la disposition des groupements candidats pour les aider à élaborer le contenu de ce dossier. Les propositions préciseront les objectifs, les méthodes et un calendrier prévisionnel des étapes de réalisation de l'étude. Une justification du budget demandée est également vivement conseillée. A la demande des services instructeurs, des compléments pourront être demandés au dossier jusqu'au vendredi 29 janvier 2020.

TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'ensemble des documents demandés devra être envoyé, de préférence par mail, à Laetitia Mouraux contact@hauteborne.com / 06 09 17 09 21. Afin de faciliter le traitement des dossiers, les éléments électroniques doivent pouvoir être lus, copiés et reproduits.

➡ Contact AMO mobilité pour un accompagnement à la réponse à l'AMI : Aurélie Montigny aurelie.montigny@univ-catholille.fr / 06 43 45 10 77

SÉLECTION DES GROUPEMENTS LAURÉATS

La qualité des dossiers sera examinée par la SPL Euralille et l'AMO Mobilité de la démarche « La Haute Borne dépasse ses bornes », qui se donneront la possibilité, en cas de dossiers incomplets et/ou insuffisamment renseignés, de ne pas donner suite à l'une ou l'autre des candidatures, ou de demander des compléments d'informations.

FORMALISATION DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES AVEC LES GROUPEMENTS LAURÉATS

Les engagements des candidats retenus seront repris dans une convention signée avec la SPL, celle-ci indiquera notamment l'engagement à répondre aux enquêtes de suivi, soit de 12 heures de temps de présence/disponibilité minimum sur 6 mois, soit une moyenne de 2 heures par mois. Pour information, seul le référent d'entreprise aura à y répondre, en compilant lui-même les données au préalables auprès des utilisateurs, ou alors chaque utilisateur sera susceptible d'y répondre.

Les groupements retenus s'engagent le temps de l'expérimentation à utiliser les vélos de manière respectueuse, en prenant soin d'éviter leurs dégradations.

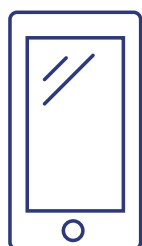
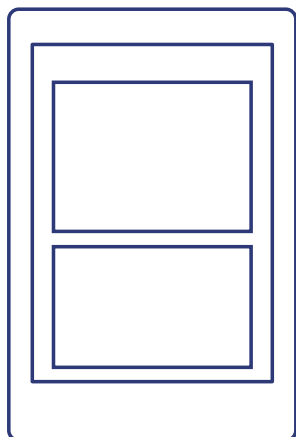
La SPL s'engage à mettre à disposition des vélos et à assurer la maintenance périodique de la flotte nouvellement constituée pendant la durée de l'expérimentation.

* Contacts référents : Pauline Cassette (i-viaTIC) pauline.cassette@i-trans.org et Aurélie Montigny (Chaire EXTRA) aurelie.montigny@univ-catholille.fr



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Décembre 2020 - Lancement de l'AMI
- 11/01/2021 - Dépôts des dossiers de candidature
 - ➡ Appui de l'AMO Mobilité auprès des groupements candidats pour affiner les candidatures d'un point de vue technique (cf le dossier de présentation)
- Février 2021 : Décision du comité de sélection et formalisation des conventions
- Mars 2021 : consultation SPL EURALILLE pour la fourniture de vélos
- Mai 2021 : mise à disposition des vélos SPL EURALILLE aux groupements d'entreprises lauréats



Le site web :
haute-borne-mobilite.fr

Rejoignez la plateforme
d'échanges dédiée à la
mobilité sur la Haute
Borne :
<https://rchat.haute-borne-mobilite.fr/home>

Des questions ?
Des suggestions ?
contact@haute-borne-mobilite.fr



— **LA HAUTE
BORNE
DÉPASSE
SES BORNES !**

UN PROJET MOBILITÉ
— **EURALILLE**
SPL —



**HAUTE
BORNE**
PARC SCIENTIFIQUE
EUROPÉEN
NATURELLEMENT
EN AVANCE

